

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, convoquée le troisième jour du mois de mai deux mille vingt et un à 19 heures en visioconférence pour des raisons exceptionnelles dues à la situation actuelle de COVID-19.

Sont présents : M. Martin Côté, maire
M. Clément Tanguay, conseiller, poste 1
M. Serge Proulx, conseiller, poste 2
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Absente : M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4

Aussi présente : Mme Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20 h. Mme Myriam Lafleur fait fonction de secrétaire.

2. Présences

Constatation du quorum.

3. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Serge Proulx et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. le maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2021
5. Acceptation des comptes
6. Résolution
 - a) Résolution 2021-05-03-01 concernant l'adhésion annuelle à la Société historique de Piastrebaie
 - b) Résolution 2021-05-03-02 concernant l'adhésion annuelle à Culture Côte-Nord
 - c) Résolution 2021-05-03-03 concernant l'adhésion annuelle au Journal le Portageur
 - d) Résolution 2021-05-03-04 concernant la nomination d'une mairesse ou d'un maire suppléant
 - e) Résolution 2021-05-03-05 concernant les infrastructures d'Hydro-Québec
7. Affaires nouvelles
8. Période de questions
9. Levée de la séance

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2021

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Clément Tanguay, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2021 soit adopté.

5. Acceptation des comptes

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Luc Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1^{er} au 30 avril 2021 pour un montant de 55 719.53\$;

Ces comptes ont été acquittés par la directrice générale, et moi, Myriam Lafleur, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M^{me} Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière et greffière

6. Résolutions

a) **Résolution 2021-05-03-01 concernant l'adhésion annuelle à la société historique de Piastrebaie**

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Clément Tanguay, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz adhère à la Société historique de Piastrebaie pour l'année 2020-2021 au montant de 50 \$.

Qu'un don supplémentaire de 100\$ leur soit accordé pour aider au démarrage de l'organisme.

b) **Résolution 2021-05-03-02 concernant l'adhésion annuelle à Culture Côte-Nord**

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Luc Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz adhère à Culture Côte-Nord pour l'année 2021 au montant de 50 \$.

c) **Résolution 2021-05-03-03 concernant l'adhésion annuelle au Journal le Portageur**

Il est proposé par Serge Proulx, appuyé par Denis Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz adhère au Journal le Portageur pour l'année 2020-2021 au montant de 25 \$.

d) **Résolution 2021-05-03-04 concernant la nomination d'une mairesse ou d'un maire suppléant**

Il est proposé par Clément Tanguay, appuyé par Jacques Devost, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz nomme Luc Bourque comme maire suppléant jusqu'à la séance ordinaire du mois de novembre 2021.

e) **Résolution 2021-05-03-05 concernant les infrastructures d'Hydro-Québec**

Considérant que le bris d'équipement d'Hydro-Québec le 1^{er} mai dernier a causé un feu sur un terrain résidentiel de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz;

Considérant qu'il n'y a pas de service incendie à la Municipalité de Baie-Johan-Beetz;

Considérant que le Ministère de la sécurité publique ne permet pas à la municipalité voisine (Havre-Saint-Pierre) de conclure une entente de service avec la Municipalité de Baie-Johan-Beetz;

Considérant que c'est seulement grâce à la bonne volonté de citoyens et leur extincteur résidentiel que le feu a pu être contenu;

Considérant que la population de Baie-Johan-Beetz a été chanceuse que le feu se soit déclaré le jour et non la nuit;

Considérant que Hydro-Québec a été avisé plusieurs fois au cours des dernières années que le poteau qui a pris en feu était démesurément croché;

Il est proposé par Jacques Devost appuyé par Clément Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz demande à Hydro-Québec

- de prendre au sérieux les signalements qui lui sont adressés;
- de remplacer le poteau pris en feu le 1^{er} mai dernier;
- d'inspecter et réparer au besoin tous les poteaux de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz;
- de moduler l'analyse de risque en fonction des municipalités du Québec qui n'ont pas de service incendie;
- de remercier et rembourser les citoyens de Baie-Johan-Beetz qui ont éteint le feu et fait une vigile par la suite

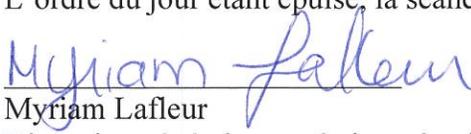
Que cette résolution soit transmise à Madame Sophie Brochu, Présidente et chef de la direction de Hydro-Québec, à Monsieur Jonathan Julien, Ministre de l'énergie et des ressources naturelles et Ministre responsable de la Côte-Nord ainsi qu'à Monsieur Luc Noël, Préfet de la MRC de Minganie.

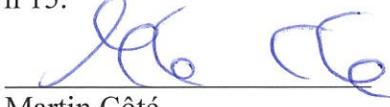
7. Affaires nouvelles -

8. Période de question

9. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.


Myriam Lafleur
Directrice générale, secrétaire-trésorière


Martin Côté
Maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.